

Les normes d'hygiène varient sensiblement d'une province à l'autre. L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue à chaque province le soin de voir à la santé de ses habitants. Les mesures d'hygiène publique et de prévention de la tuberculose varient selon les provinces et dans leurs divers centres urbains et ruraux. Il serait présentement impossible de résumer toutes les exigences d'un programme approprié d'hygiène publique pour le Canada. J'espère, monsieur le président, qu'on ne m'accusera pas d'inciter le Gouvernement à la dépense. Personne ne soutiendra qu'il serait extravagant de dépenser de l'argent en vue de protéger des vies humaines ou de soulager la souffrance.

J'ai parlé du besoin de poursuivre des recherches et d'abaisser la mortalité attribuable au cancer, aux maladies qu'on peut prévenir, à la mortalité maternelle et infantile et à la tuberculose. J'ai souligné la grave pénurie de lits dans les hôpitaux et le manque de personnel compétent. Je répète que les gens ne peuvent plus s'offrir le luxe d'être malades. Si l'on veut résoudre ces urgents problèmes d'hygiène, il faudra une entente entre le Dominion et les provinces. Les deux plus importantes provinces n'ont pas encore conclu d'entente, bien que les premiers ministres de ces provinces aient demandé la convocation d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

Etant donné l'état de choses qui règne au pays dans le domaine de l'hygiène, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) devrait être le premier à réclamer la tenue d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale. A mon sens, si nous pouvons sauver la vie d'un seul enfant canadien grâce à une nouvelle conférence, nous ne devons pas hésiter à la convoquer. Une grave responsabilité incombe au Gouvernement fédéral.

L'hon. M. MARTIN: Nous avons suivi avec grand profit les observations de l'honorable préopinant. Leur ton et leur caractère pratique s'accordent bien avec le concours que leur auteur, à titre de médecin éminent, m'a prêté depuis que je détiens le portefeuille de la Santé nationale et du bien-être social. Je diffère d'avis avec lui à certains égards, mais je compte bien relire avec fruit non seulement son excellent discours de ce soir, mais celui qu'il a prononcé au début de la session.

Je manquerais au devoir, monsieur l'Orateur, si j'omettais, avant de présenter pour la première fois les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de rendre hommage à mon prédécesseur, aujourd'hui ministre de la Défense nationale (M. Claxton), qui a pris la direction de ce département à un moment où s'imposaient, à l'égard du bien-être social en particulier, des tâches nou-

velles exigeant, pour être menées à bonne fin, un surcroît d'initiative, d'énergie et d'imagination. J'ajoute que l'activité de mon ministère, bien qu'elle soit rarement publiée en manchette dans les journaux, revêt une importance et une complexité extrêmes. Je constate, chaque jour, combien j'ai eu raison d'admirer le travail accompli dans ce domaine par mon prédécesseur.

L'honorable préopinant a signalé, à bon droit, l'état général de la santé dans notre vaste pays. Il ne m'en voudra pas, j'aime à le croire, de rappeler que sa déclaration ne tient pas compte à maints égards de la répartition des attributions et des pouvoirs entre les autorités fédérales et provinciales à laquelle je suis tenu de me conformer, en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du bien-être social. Nous consacrons beaucoup de temps à la discussion de diverses questions, mais comme l'honorable député l'a fait remarquer, peut-être n'y a-t-il aucun autre domaine d'activité relevant du Gouvernement fédéral qui touche de si près au bien-être de la population.

L'honorable député a parlé de l'arthrite; peut-être lorsque nous aborderons les crédits aurai-je des remarques plus circonstanciées à formuler à ce sujet. Toutefois, je tiens à annoncer dès maintenant que nous recourrons encore une fois à la pratique adoptée au début de janvier, alors que nous avons convoqué ici à Ottawa, la capitale du Canada, tous ceux qui s'intéressaient à la lutte contre le cancer. Nous convoquerons dans quelques mois toutes les autorités en matière d'arthrite, tant administratives que professionnelles, afin de coordonner les recherches dans ce domaine comme nous l'avons fait dans le domaine important du cancer.

Je donne l'assurance aux honorables députés que mes observations ne s'inspirent aucunement de motifs d'ordre politique. J'espère que nous suivrons l'exemple donné par l'honorable préopinant et que nous n'envisagerons pas la question du point de vue politique. J'ai eu l'occasion de consulter, par l'intermédiaire de mes chefs de service, lord Horder qui, comme les honorables députés le savent, est l'une des sommités médicales dans le domaine du rhumatisme et qui a établi en Grande-Bretagne plusieurs cliniques de recherches en vue de découvrir un remède à ce mal.

Le Dr Wallace Graham, de Toronto, spécialiste éminent, a également communiqué avec le ministère. Ces deux autorités, ainsi que la société d'étude des maladies rhumatismales, collaboreront à la convocation d'un congrès qui, j'espère, permettra de rechercher tous les

[M. Blair.]